

# Rapport de discipline

Canadian  
Institute of  
Actuaries



Institut  
canadien  
des actuaires

Juin 2019

Document 219071

Volume 25, n° 2

# Rapport de discipline

Juin 2019

Voici le quarante-huitième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but principal d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne.

## Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline en novembre 2018, la Commission de déontologie (CD) a tenu une réunion et trois téléconférences. La prochaine réunion de la CD est prévue le 17 octobre 2019 à Montréal.

## Frais disciplinaires (000 \$) au 30 mars 2019

	AF 18-19		AF 17-18	
	Budget	Actuel	Budget	Actuel
Frais juridiques réguliers	75	48	75	69
Frais juridiques non réguliers	0*	85	0*	12
Autres frais	0*	53	0*	22
Total des frais	75	186	75	103
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	0		0	
Nombre de causes examinées depuis le dernier rapport	11		16	

\*Remarque : Les frais juridiques non réguliers et les autres frais sont maintenant payés à partir d'un fonds réservé aux affaires de discipline d'un montant de 750 000 \$.

## Causes

### (a) Accusations portées et affaires terminées

Une accusation a été portée contre un ancien Fellow de l'Institut. Un plaidoyer de culpabilité a été soumis et un énoncé conjoint de la sanction a été entendu par le tribunal disciplinaire désigné. L'avis d'accusation et le renvoi de cette dernière à un tribunal disciplinaire ont été

publiés le 30 mai 2018, conformément à l'article 20.04 (3.1) des Statuts administratifs. Un avis aux membres des détails de l'audience a été diffusé le 12 février 2019. La décision du tribunal disciplinaire sur la sanction sera publiée à l'issue du délai d'appel.

### (b) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Aucune accusation n'a été portée depuis la parution du dernier rapport.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

### (c) Autres plaintes et renseignements

Depuis le dernier rapport, la CD a examiné 10 causes contre 13 Fellows, associés ou affiliés, incluant la cause mentionnée ci-dessus.

Dans une des causes antérieures et deux nouvelles causes, la CD cherche toujours à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre. Deux nouvelles causes ont été rejetées suivant l'examen de la CD.

Une équipe d'enquête est toujours en train d'examiner une cause antérieure. Les équipes d'enquête ont achevé leur examen de trois causes antérieures et la CD finalisera ses décisions. Une cause antérieure a été rejetée.

### (d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 11 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	6	6 membres
Régimes de retraite	2	4 membres
Assurances IARD	0	0 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	0 membre
Expertise devant les tribunaux	2	2 membres
Autre	1	1 membre

### (e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, ce rapport de discipline comprend des statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la CD :

- Depuis 1992, la CD a complété 216 causes.
  - De ces 216 causes, 134 causes ont été rejetées, trois causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 79 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
  - De ces 79 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 38 de ces causes, aucune accusation n'a été portée et dans les 41 autres causes, des accusations ont été portées.
- De ces 41 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, neuf causes ont entraîné une réprimande privée, huit causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 24 causes ont été examinées par un tribunal disciplinaire.
  - De ces 24 auditions devant un tribunal disciplinaire, 22 causes ont entraîné un plaidoyer de culpabilité par l'intimé ou un verdict de culpabilité par le tribunal disciplinaire à l'égard de certaines accusations ou de toutes les accusations. Dans les deux autres causes, les intimés ont été reconnus non coupables par le tribunal disciplinaire.

**Steve Eadie**

Président, Commission de déontologie

---